

tards. Que le chef de l'opposition (M. Stanfield) examine le *Feuilleton* pour s'en convaincre. Il est juste de signaler que jusqu'ici —le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a d'ailleurs lui-même indiqué—on a déjà limité la durée pour d'autres activités de la Chambre, par exemple pour le discours du Trône, les débats budgétaires et pour la procédure des subsides, soit l'examen des dépenses du gouvernement. Ce qu'il nous faut, c'est une procédure flexible pour distribuer le temps nécessaire aux bills d'intérêt public de sorte qu'on puisse discuter chaque projet de loi et se prononcer à leur sujet au cours de la session actuelle.

Avec le temps—les *Feuilletons* des dernières années le prouvent—les affaires publiques nécessitent un nombre croissant de projets de loi. Par exemple, le programme d'octobre comportera 83 mesures, nombre qui, bien sûr, pourra être accru ou réduit avec le temps. Le fait que ces 83 mesures doivent être réparties sur les 155 à 160 jours de séance environ de notre calendrier parlementaire, compte tenu d'environ 45 à 50 jours de débats de portée générale consacrés au discours du Trône, au budget, et des jours attribués à l'opposition, signifie qu'il faudra prévoir un emploi du temps très strict pour organiser les travaux de la Chambre.

M. Aiken: Le ministre me permettrait-il une question? D'après les calculs qu'il vient de présenter, s'il faut un mois pour faire adopter un bill par la Chambre, combien de bills allons-nous faire adopter au cours d'une session?

L'hon. M. Macdonald: Sans doute est-ce là la meilleure démonstration. Le député l'ignore peut-être, mais d'après notre Règlement, cela ne signifierait pas, en fait, un mois de séances à la Chambre. Comme on consacre deux ou trois semaines à l'étape du comité, il ne serait évidemment pas indispensable que la Chambre accorde un mois à l'examen approfondi du bill. N'oublions pas que nous avons, dans notre législation, l'étape du comité qui assure désormais la souplesse qui faisait défaut antérieurement lorsque le bill devait passer par l'étape du comité plénier, à la Chambre.

Pour conclure, je tiens à dire que le comité s'est efforcé d'arriver à une solution que nous estimions équitable pour les deux parties: équitable envers le gouvernement qui cherche à faire adopter ses programmes par le Parlement et équitable envers l'opposition en lui donnant l'occasion de critiquer la mesure. Ces efforts ont abouti à des délais moyens qui, dans le cas de bills importants, sont

[L'hon. M. Macdonald.]

minimaux. Il n'est que juste, je pense, de faire remarquer que les députés estiment, à juste titre, sans doute, qu'ils devraient prendre toutes les dispositions voulues pour empêcher ces mesures en particulier d'être adoptées par la Chambre. C'est leur opinion dans ce débat et il est à présumer qu'ils éprouvent le même sentiment quand il s'agit de mesures qui ne sont pas simplement relatives aux procédures de la Chambre, c'est-à-dire de mesures importantes comme celles qui ont trait à l'impôt, à la politique envers les Indiens ou à d'autres questions importantes.

J'aimerais souligner, à l'intention du député de Lotbinière (M. Fortin), qu'à mon avis son parti ne mérite pas d'être en butte à des critiques pour avoir estimé, par principe, qu'il devait consacrer beaucoup de temps au débat sur le bill omnibus concernant le Code criminel. La tâche de la Chambre, c'est de prévoir une disposition grâce à laquelle les députés qui estiment devoir prendre tout ce temps puissent au moins être dégagés de cette obligation par un ordre équitable qui, en réglant l'attribution du temps, permettrait de traiter des autres mesures.

Évidemment, je ne m'attends pas que les députés approuvent cela. D'autre part, ils ne s'attendent sûrement pas que je favorise un système en vertu duquel un petit groupe de députés contrôlerait les travaux de la Chambre. J'ose croire, néanmoins, que nous aurons un débat utile à ce sujet et que même à la onzième heure, nous en arriverons à une entente générale sur un moyen efficace d'établir l'ordre des travaux, sans oublier qu'il est stipulé, à l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que les décisions à la Chambre doivent en fin de compte être prises à la majorité des voix.

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—l'établissement de zones postales dans les grands centres; l'honorable député d'Yorkton-Melville (M. Nystrom)—L'Agriculture—L'aide aux agriculteurs de l'Ouest à la suite de la rencontre du premier ministre provincial et du premier ministre; l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt)—Le Revenu national—Ingersol (Ont.)—Le rétablissement des services de douane.